

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT D'UN (1)
DIRECTEUR GENERAL ET D'UN (1) DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES
CAISSES POPULAIRES D'EPARGNE ET DE CREDIT DE GUINEE (CPECG
YETEMALI)**

LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE CENTRALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu la Loi ordinaire L/ 2017/ 031/ AN du 04 juillet 2017, relative aux Institutions Financières Inclusives en République de Guinée en ses articles 17, 37, 139, 140,141,142 et 143.

Vu la Loi L/2017/017/AN du 08 juin 2017, abrogeant la Loi L/2016/064/AN du 09/11/2016, elle-même, modifiant la Loi L/2014/016/2014 du 02 juillet 2016 portant statut de la Banque Centrale de la République de Guinée :

Vu le Décret D/2021/0145/PRG/CNRD du 25 novembre 2021 portant nomination du Gouverneur de la Banque Centrale ;

Vu la Décision N°004/LSFD/BCRG/CAM du 23 mai 2003, portant Agrément du réseau des Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit de Guinée (CPECG YETEMALI) ;

Vu, la Décision N°D/2017/006/CAM du 18 octobre 2017, portant mise sous mesures administratives conservatoires du réseau des Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit de Guinée ;

Vu, la Décision N°D/2017/007/CAM du 18 octobre 2017, portant nomination de l'Administrateur Délégué du Réseau CPECG-YETE MALI ;

Vu, la Décision N°D/2020/029/DSIFI/IMF/CAM du 07 octobre 2020 du Comité des Agréments, portant mise en place du Comité de suivi et d'Orientation du réseau des CPECG YETE MALI ;

Vu la nécessité de mettre fin à la mise sous mesures conservatoires de CPECG YETE MALI pour un retour à la situation normale d'administration et de gérance par les organes statutaires et de direction, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG),

Lance un avis de recrutement d'un Directeur Général et d'un Directeur Général Adjoint de CPECG YETE MALI.

Projet : Processus de lever de la Décision de mises sous mesures conservatoires de CPECG YETE MALI par la Banque Centrale.

I- CONTEXTE GENERAL :

Depuis fin 2023, la Banque Centrale de la République de Guinée a entamé le processus de lever de la mesure de mise sous administration provisoire de CPECG YETE MALI par la réalisation de plusieurs actions de redressement, dont entre autres la révision des statuts et du règlement intérieur, des manuels de procédure, l'organisation de l'Assemblée générale et l'élection des membres des différents organes de l'institution.

A rappeler que cette décision de mise sous mesures conservatoires fait suite à la suspension des membres du Conseil d'Administration de CPECG YETE MALI ainsi que de ses deux directeurs généraux (DG et DGA) par la BCRG.

Ainsi, le recrutement d'un Directeur Général et d'un Directeur Général Adjoint de CPECG YETE MALI constitue l'une des étapes importantes du plan de sortie de CPECG sous mesures conservatoires à mettre en œuvre.

C'est dans ce contexte que la BCRG, lance cet avis pour le recrutement d'un Directeur Général et d'un Directeur Général Adjoint de CPECG YETE MALI.

II- PRESENTATION SOMMAIRE DE CPECG YETE MALI

CPECG YETE MALI est une Institution mutualiste à caractère coopératif, agréée par Décision N°004/LSFD/BCRG/CAM du 23 mai 2003. Elle appartient à la catégorie des Institutions de Microfinance autorisée à collecter l'épargne et à octroyer du crédit. Cette Institution compte aujourd'hui plus de 30 agences et points de services repartis sur tout le territoire national.

La mission de CPECG Yète Mali est de rendre accessible sous un mode mutualiste des services financiers et non financiers de proximité adaptés aux besoins de la population vivant en milieu rural et urbain afin de contribuer à leur mieux-être économique et social, tout en veillant à la protection de l'environnement ainsi qu'au développement socioéconomique du pays.

III- ATTRIBUTIONS DG et DGA

Relevant du conseil d'administration, le directeur général (DG) assure avec celui-ci le leadership des Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit de Guinée dont la raison d'être est de satisfaire les besoins et attentes de ses membres.

Le Directeur Général est tenu au strict respect notamment de la loi, des statuts, des règlements, des politiques, du code d'éthique et de déontologie, des normes et des procédures de gestion en vigueur au sein de CPECG Yète Mali.

Le DG est un gestionnaire soucieux des valeurs et de l'éthique et orienté vers la qualité et l'atteinte de résultats dans les domaines suivants : développement des affaires, performance des ressources, performance financière et la qualité des risques. Il est le premier acteur de changement et un communicateur stratégique auprès des dirigeants des agences et des Employés de la Direction générale.

À l'aide du cadre de référence de la performance globale et durable, le DG :

- Assure la gestion globale, stratégique et opérationnelle de CPECG Yète Mali qui agit en qualité de structure d'appui technique et financier, de contrôle, de promotion et de représentation de l'Institution. A cet effet, elle a pour attributions de :
- Fourni une assistance technique aux agences notamment en matière d'organisation, de fonctionnement, de comptabilité, d'inspection, de vérification, d'éducation, de formation et d'information ;
- Exerce un contrôle administratif, technique et financier sur ses agences ;
- Coordonne leurs activités et leurs rapports avec d'autres organisations ;
- Suscite la création de nouvelles agences ;
- Gère le personnel de l'Institution ;
- Effectue la vérification et l'inspection de la Direction générale et des agences ;

- Cordonne la production des états financiers des agences ;
- Appuie les agences dans la préparation et la tenue de leur assemblée générale ;
- Représente l’Institution auprès des partenaires ;
- Agi comme interlocuteur direct avec les autorités administratives et tout organisme national ou international œuvrant dans des domaines similaires ;
- Exerce toute activité dans l’intérêt de l’Institution ;
- Oriente, dirige, Mobilise les employés et favorise leur développement ;
- Assure le suivi des indicateurs de performance et met en place les correctifs nécessaires ;
- Développe et gère les partenariats d'affaires avec l’Institution ;
- Informe, conseille et soutien les dirigeants dans la définition des orientations et dans les décisions à prendre ;
- Assure une présence prépondérante de l’Institution dans son milieu, et favorise son rayonnement ;
- Assure la représentation de la direction générale auprès des différents organismes et partenaires étrangers.

Dans l'ensemble de ses responsabilités, le DG est guidé par la raison d'être et la vision de l’Institution, et aussi par ses orientations stratégiques.

Le Directeur Général Adjoint

Sous l'autorité du Directeur Général, le titulaire du poste aura la responsabilité de coordonner les activités des différents services internes du Réseau. Le DGA est un gestionnaire soucieux des valeurs éthiques orienté vers l'atteinte des résultats dans les domaines suivants : développement des affaires ; performances des ressources ; performance financière des agences et de l’Institution. Il est le deuxième acteur de changement et un communicateur stratégique auprès des dirigeants et des employés des agences.

Responsabilités Spécifiques :

Le Directeur Général confie au Directeur Général Adjoint une partie de ses prérogatives et cela dans les tâches suivantes :

- Assurer la gestion opérationnelle de CPFCEG Yèté Mali,
- Coordonner les activités de gestion interne de CPECEG Yèté Mali ;
- Veiller à la réalisation des objectifs de CPECEG Yèté Mali dans son ensemble ;
- Analyser les états financiers des agences et de l’Institution ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour l’amélioration constante de résultats des agences individuelles et de l’Institution dans son ensemble ;
- Suivre le plan d'affaires de l’Institution ;
- Participer trimestriellement au suivi budgétaire et aux rencontres avec les dirigeants des organes de l’Institution ;
- Participer à l’élaboration du plan annuel des activités de la Direction et de celle des agences ;
- Suivre les rapports des services d'inspection et prendre en collaboration avec le DG et les services compétents les décisions qui s’imposent ;
- Prendre les décisions concernant la gestion opérationnelle ;
- Participer à la préparation et l'organisation des assemblées générales ;
- Représenter l’Institution aux rencontres techniques en cas d'absence du Directeur Général ;
- Rendre compte hebdomadairement de ses activités au Directeur Général.

Le Directeur Général Adjoint est tenu au strict respect notamment de la loi, des statuts, des règlements, des politiques, du Code de déontologie, des normes et des procédures de gestion en vigueur dans le réseau CPECG Yèté Mali.

Le Divers :

- Assurer un support au réseau et à la structure centrale en matière juridique ;
- Effectuer le transfert de ses connaissances de la fonction aux employés qui pourraient lui être jumelés ;
- Sur demande de son supérieur, exécuter toutes autres tâches compatibles avec sa fonction et sa compétence.

Niveau de formation

- Être titulaire d'au moins d'une licence en sciences économiques, bancaires, financières, juridiques, de gestion ou d'un diplôme reconnu équivalent au moment du dépôt du dossier ;
- Un diplôme/certificat en microfinance ou en banque constitue un avantage ;

Expérience professionnelle

- Avoir au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle confirmée dans une Institution de Microfinance ou une banque. Les attestations pour les postes occupés mentionnés dans le CV faisant foi.

Exigences particulières :

- Avoir la nationalité guinéenne ;
- Etre âgé de plus de 25 ans au moins ;
- Avoir l'esprit d'équipe et une bonne ouverture d'esprit ;
- Avoir une grande intégrité morale ;
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle ;
- Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité.

IV- PIECES A FOURNIR

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae détaillé, certifié sincère ;
- Une copie certifiée conforme des titres, diplômes et attestations de qualification ;
- Les attestations de travail légalisées pour les postes occupés mentionnés dans le CV ;
- Une copie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité.
- Deux photos d'identités (Fonds Rouge)
- Un certificat médical de visite et de contre visite d'un second médecin attestant que le candidat remplit les conditions d'aptitude physique exigées et délivré par les Autorités Médicales agréées par l'Etat ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois.

V- MODALITES DE RECRUTEMENT

- Tout dossier incomplet sera rejeté ;
- Seuls les candidats dont les dossiers seront présélectionnés, recevront une réponse ;
- Les candidats présélectionnés subiront des tests.

Les dossiers de candidature devront parvenir au secrétariat du Directeur Général de la Supervision des Institutions Financières de la Banque Centrale de la République de Guinée au plus tard le 18 septembre 2024 à 16 heures.

Fait à Conakry, le 27 août 2024

La BCRG